

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 17 décembre 2013
14 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 17 décembre 2013, à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales.

Partie A

1. **Décision Budgétaire Rectificative n°2 (rapporteur : Mme CHAMARD-HEIM). Doc**
2. **Budget prévisionnel 2014 (rapporteur : Mme CHAMARD-HEIM). Doc**
3. **Présentation du Projet Annuel de Performance 2014 (rapporteur : Mme CHAMARD-HEIM). Doc**
4. **Cartographie des risques (rapporteur : Mme VIDOVIC-RAVIT). Doc**
5. **Campagne d'emploi 2014 (rapporteur : Mme DE SAINT JEAN). Doc**
6. **Participation de l'Université à la Société d'accélération de transfert des technologies (SATT) (rapporteur : M. ASQUIN).**
7. **Validation des nouveaux Statuts de l'Université (rapporteur : M. SERVET). Doc**
8. **Validation des Statuts du fonds de dotation du Palais de l'Université (rapporteur : M. SERVET). Doc**
9. **Délibération sur les frais de déplacement domicile-travail en faveur des enseignants-chercheurs (rapporteur : M. SERVET). Doc**
10. **Adoption des taux horaires des rémunérations du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (rapporteur : Mme DE SAINT JEAN). Doc**
11. **Proposition d'admission en non-valeur et de remise gracieuse (rapporteur : M. VIDBERG). Doc**

Partie B

1. **Conventions.**
2. **Questions financières.**
3. **Organisation pédagogique.**

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des Professeurs : Bernadette CABOURET-LAURIOUX, Caroline CHAMARD-HEIM, Jacques COMBY, Denis JAMET, Pierre SERVET.

Collège B des Autres enseignants : Alain ASQUIN, Fabienne BOISSIERAS, Sylvain CORNIC, Christine FERRARI-BREEUR, Vanina JOBERT-MARTINI, Jean-Philippe PIERRON, Jérôme RIVE.

Collège des IATS : Yann BERGHEAUD.

Collège des étudiants : Fabien GERVAIS, Valentin VUILLEUMIER.

Collège des personnalités extérieures : François GUILLEMIN.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des Personnalités extérieures : Jean-François ARRUE par Caroline CHAMARD-HEIM, Hélène MARTINI par Pierre SERVET, Michel MERCIER par Jacques COMBY.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Jean Sylvestre BERGÉ, vice-président en charge des relations internationales – Didier VINOT, vice-président en charge des ressources humaines et de la qualité de la vie au travail – Peter WIRTZ, vice-président en charge du conseil scientifique – Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit – Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations – Marie CHATOT, représentante de la Rectrice - Bernard PASCAL, directeur général des services - Eric VIDBERG, agent comptable - Katarina VIDOVIC-RAVIT, directrice des affaires financières – Stéphanie DE SAINT JEAN, directrice des ressources humaines - M. LE GAL, président de la SATT Lyon Saint-Etienne.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Mathieu SOUCHER et Élodie BERNIER, service des affaires juridiques et générales.

Le quorum étant atteint, M. le vice-président du Conseil d'administration ouvre la séance à 15h02.

Informations générales.

M. COMBY annonce que l'université s'est vue accorder 33 postes supplémentaires au titre du plan FIORASO pour la deuxième année consécutive. Cette décision permet de poursuivre les efforts menés contre les problèmes chroniques de sous-encadrement. Ces nouveaux postes sont accompagnés d'un renforcement de la dotation financière perçue chaque année. Plus globalement, l'ensemble des établissements lyonnais ont bénéficié d'un rehaussement du plafond d'emplois ce qui met en valeur le dynamisme et l'attractivité du site. L'octroi de ces nouveaux postes revêt une importance particulière car tous les indicateurs laissent entrevoir que les mesures politiques qui se dessinent en faveur des communautés d'établissements au cours des années à venir se réaliseront au détriment du soutien dont pouvaient bénéficier certains établissements. Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir une politique résolument volontaire dans le domaine immobilier en vue d'acquérir de nouveaux espaces et trouver des solutions aux problèmes liés au manque de capacité d'accueil de l'université de plus en plus contrainte.

Partie A.

A1 Décision budgétaire rectificative n°2. (DBR)

Mme CHAMARD-HEIM indique que cette deuxième DBR a pour objectif de tenir compte d'une sous-exécution importante de la masse salariale et des heures complémentaires durant cette année. D'autre part, le montant total des recettes perçues au titre des emplois FIORASO s'est révélé supérieur aux prévisions ce qui crée un déséquilibre supplémentaire. Le poste des dépenses de personnels a donc été diminué de 1.2 millions d'euros afin d'aboutir à une exécution du budget plus sincère.

Le coût d'acquisition du site Montluc prévu au budget 2013 à hauteur de 4 millions d'euros a également été reporté au budget prévisionnel 2014.

M. PIERRON souhaiterait avoir des informations sur les dernières avancées du projet Montluc.

M. COMBY précise que le projet d'acquisition de ce site évolue très favorablement. Le dossier contenant la proposition d'achat a été formalisé et transmis aux services de la préfecture du Rhône. Une dernière validation de la part de France Domaine est nécessaire pour finaliser cette transaction.

Mme VIDOVIC-RAVIT apporte quelques précisions sur la lecture de cette DBR. La mesure de l'impact budgétaire peut être appréciée en fonction de quelques indicateurs :

Le calcul du solde budgétaire, permettant de déterminer le reliquat des recettes d'investissements et d'exploitation en fonction des dépenses afférentes, indique une forte hausse des ressources. Ces recettes nouvelles permettent de compenser le solde budgétaire dont le déficit est initialement évalué à 1 803 550 €.

Concernant le résultat d'exploitation, l'impact conjugué des deux DBR présentées durant cet exercice, permet de dégager un excédent à hauteur de 1 242 849 €. Cette hausse induit une augmentation mécanique de la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement évaluée aujourd'hui à 3 798 256 €. Il est important de constater que la CAF n'est plus exclusivement composée de dotation aux amortissements mais prend en compte le résultat d'exploitation dégagé au cours de cet exercice.

Enfin, la variation du fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent est moins importante que ce qui était initialement prévu au budget primitif. Cela est dû aux excédents générés au niveau de la CAF.

M. VUILLEUMIER souhaiterait savoir si le reliquat du budget alloué chaque année au Fonds de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE) est automatiquement reversé au fonds de roulement de l'établissement. Le budget FSDIE pourrait être abondé grâce à ces reliquats dès l'année suivante.

Mme VIDOVIC-RAVIT fait part d'une très nette progression du nombre de projets étudiants financés grâce à ce fonds ces dernières années, la part du budget de l'établissement dédiée à ces financements est aujourd'hui intégralement utilisée. Toutefois, si un reliquat était constaté à la fin d'un exercice comptable aucun report ne pourrait être fait. C'est une règle législative à laquelle l'établissement est tenu. Il est donc important que les associations proposent des projets afin d'obtenir des financements à hauteur des sommes mobilisées chaque année.

M. VUILLEUMIER observe qu'une circulaire de 2004 autorise les établissements à abonder le FSDIE avec le reliquat des années précédentes afin que l'intégralité des fonds soient utilisés pour des projets plus importants.

Mme VIDOVIC-RAVIT précise que la hiérarchie des normes ne permet pas d'appliquer une circulaire alors même qu'un décret de 2008 n'autorise le report de reliquat d'une année à l'autre que pour les opérations immobilières et des projets pluriannuels de recherche. Par ailleurs, le report systématique d'un reliquat éventuel ne traduit pas une gestion budgétaire et comptable saine.

Mme CHATOT confirme que les sommes mobilisées au titre du FSDIE doivent être allouées pendant la durée d'un exercice budgétaire sous peine de tomber dans le fonds de roulement.

M. VUILLEUMIER remarque toutefois qu'une augmentation des fonds alloués au titre du FSDIE permettrait le financement de projets de plus grande envergure. Certaines universités mettent en place ce type de report sans pour autant être dans l'illégalité.

Mme CHAMARD-HEIM remet en question la légalité de cette affirmation et précise que si des fonds ne sont pas utilisés d'une année à l'autre, cela n'a pas de sens de pratiquer un report. A l'inverse, cela traduirait une mauvaise évaluation des dépenses et une gestion budgétaire hasardeuse.

M. VUILLEUMIER rappelle que certains projets n'obtiennent pas de financement de la part de la commission FSDIE alors même que le budget alloué n'est pas intégralement utilisé.

M. COMBY rappelle qu'il appartient à la commission FSDIE de juger la pertinence de chaque projet au regard d'un règlement clairement défini et transmis en amont à toutes les associations étudiantes. Elle a parfaitement le droit d'émettre un avis défavorable vis-à-vis d'un projet mal construit. Enfin, l'établissement a toujours apporté son soutien aux projets étudiants dès lors qu'ils sont sérieux et d'intérêt général et cela même s'il est nécessaire d'abonder le budget FSDIE en cours d'année. L'université s'est toujours engagée pour soutenir les projets qui permettent de faire avancer les étudiants mais aussi les personnels.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve à la majorité, la décision budgétaire rectificative n° 2 (DBM n° 2) du budget de l'établissement pour l'exercice 2013.

✓	Nombre de membres présents et représentés :	19
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	18
✓	Nombre de voix contre :	1

A2 Budget prévisionnel 2014

Mme CHAMARD-HEIM souhaite remercier chaleureusement les services de la direction des affaires financières et tout particulièrement **Mme VIDOVIC-RAVIT** et **Mme FABRE** pour le travail accompli lors de l'élaboration de la DBR et du budget prévisionnel 2014.

Ce budget prévisionnel a été construit dans un contexte peu favorable en raison d'une absence totale d'information concernant les montants de la dotation allouée par le ministère pour l'année actuelle et les années à venir. Par ailleurs, la baisse des crédits d'environ 6 millions enregistrée en 2013, au titre de la contribution au redressement des comptes publics sera maintenue en 2014. Cependant l'État a annoncé qu'il contribuerait toujours au financement du glissement vieillesse technicité à hauteur de 120 000€, soit 40% du coût total. Cette somme pourra être utilisée pour la politique sociale de l'établissement.

M. COMBY rappelle que les difficultés économiques rencontrées au niveau national ces dernières années n'impactent pas trop le budget de l'enseignement supérieur, ce qui est une bonne nouvelle. Toutefois si la situation générale ne s'améliore pas durant les années à venir, celle de l'enseignement supérieur alors pourrait se détériorer rapidement. Il est donc nécessaire de travailler dès aujourd'hui sur des projets permettant de dégager de nouvelles sources de financements.

Mme CHAMARD-HEIM précise que le budget prévisionnel prend en compte les recettes perçues au titre des 34 postes créés dans le cadre du plan FIORASO. Concernant les dépenses de masse salariale, une évaluation plus fine a été réalisée afin de lutter contre le phénomène de surévaluation des dépenses en début d'exercice pour aboutir à une meilleure adéquation entre le coût prévisionnel et le coût réel. Ces nouvelles méthodes d'évaluation ont permis de dégager quelques marges de manœuvres. Il est également important de préciser qu'aucune diminution des dépenses de personnels n'est prévue cette année. En conséquence, un redéploiement de ces fonds sera réalisé au bénéfice de la direction du patrimoine, de la direction des systèmes d'information, du service de la recherche et du service général des relations internationales afin de financer de nouveaux projets. Une enveloppe de 50 000€ est également prévue pour des projets portés par les composantes.

Le résultat d'exploitation demeure positif à hauteur de 2 millions d'euros. Le fonds de roulement quant à lui est prélevé à hauteur de 4 millions d'euros dans le but de financer l'achat du site Montluc.

M. GUILLEMIN regrette que l'intégralité de la masse salariale soit présentée au niveau de l'établissement alors qu'il serait pertinent que le document budgétaire présente une répartition de ces dépenses par composante et par service.

Mme CHAMARD-HEIM précise que la majeure partie des dépenses de personnels sont à la charge des services centraux conformément à la réglementation budgétaire qui n'autorise pas une autre forme de présentation. Toutefois, l'application des nouvelles règles de comptabilité analytique durant les années à venir va permettre de présenter une répartition de ce type de dépenses plus en phase avec la réalité.

Mme VIDOVIC-RAVIT rappelle que l'IAE et l'IUT, du fait de leur statut particulier, ont déjà un budget intégré qui permet de récapituler l'ensemble des charges et des ressources qui leurs sont propres.

M. RIVE reconnaît que la présentation d'un budget propre intégré permet une meilleure visibilité de l'activité globale d'une composante. Cela permet d'apprécier plus facilement le soutien de l'établissement vis-à-vis de ses composantes notamment au niveau des dépenses de personnels. Il serait intéressant d'avoir ces informations pour l'ensemble des composantes et services de l'université.

Mme CHATOT souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des personnels de la direction des affaires financières de l'établissement pour la qualité du travail fourni. Par ailleurs la direction régionale des finances publiques a rappelé qu'il est nécessaire d'avoir un regard prospectif sur l'ensemble des opérations pluriannuelles portées par l'établissement.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2014 :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	19
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	19
✓	Nombre de voix contre :	0

A3 Présentation du projet annuel de performance 2014.

Mme CHAMARD-HEIM annonce que le budget initial doit être systématiquement accompagné d'un projet annuel de performance (PAP) dont l'objectif est d'exposer les programmes pour l'année à venir ainsi que les indicateurs qui permettent d'assurer le suivi et les résultats obtenus. Ce PAP sera également suivi d'un rapport annuel de performance (RAP) qui sera une présentation du bilan en fin d'exercice.

M. VUILLEUMIER souhaiterait savoir si la valorisation de l'engagement associatif des étudiants est un domaine pour lequel une réflexion sera menée au niveau de l'établissement.

M. PILLET précise que des discussions sur cette question entre les représentants étudiants et la direction des études et de la vie universitaire (DEVU) ont débuté très récemment. Des propositions visant à prendre en compte l'engagement associatif des étudiants dans leurs parcours de formation devraient être faites lors de la prochaine rentrée universitaire.

M. ASQUIN informe que des discussions sont en cours avec le ministère dans le but de reconnaître l'engagement associatif au sens large et plus particulièrement sur les thèmes de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise. Une étude portée par plusieurs établissements est en cours afin de mieux cerner l'impact et l'utilité sociale résultant de l'engagement des étudiants dans un cadre associatif et entrepreneurial, au-delà même de la simple création d'entreprise. L'objectif final étant de reconnaître un véritable statut d'étudiant entrepreneur.

M. VUILLEUMIER souhaiterait savoir si un indicateur permettant d'évaluer le taux de réussite en licence des étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité peut être créé. Cela permettrait notamment d'évaluer le taux de réussite des étudiants qui travaillent afin de financer leurs études.

M. COMBY reconnaît que ce type d'indicateur pourrait être réellement intéressant à suivre. Les services en charge de la gestion et du pilotage seront très rapidement interrogés sur cette question.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve le Projet Annuel de Performance pour l'exercice 2014.

La présente délibération est adoptée à des membres du Conseil :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	19
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	19
✓	Nombre de voix contre :	0

A4 Cartographie des risques.

Mme VIDOVIC-RAVIT rappelle que depuis le passage de l'université aux responsabilités et compétences élargies, la certification annuelle des comptes par des commissaires aux comptes est une obligation. Cela a pour objectif principal de produire des comptes réguliers et sincères donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'université et donc de prévenir les éventuels risques. À cet effet, une cartographie des risques est préparée chaque année. Concrètement, cette cartographie reprend de façon exhaustive l'ensemble des procédures et processus suivis par l'ordonnateur et par le comptable afin de mettre en évidence, à chaque étape d'une procédure, l'émergence de risques. Cela permet de proposer des plans d'actions pour chaque difficulté qui pourrait apparaître. Cette année, le travail de cartographie a été concentré au niveau des services centraux. Les travaux sont actuellement en cours afin de cartographier l'ensemble des liens financiers avec les composantes. Ce travail s'inscrit dans une démarche de contrôle interne, comptable et financier encouragée par le ministère.

M. VIDBERG précise que ce travail concerne l'ensemble des opérations de l'établissement et pas seulement les opérations comptables. L'effort de cartographie des risques s'inscrit dans une démarche de qualité au sens large et non pas seulement au regard des risques financiers. Par ailleurs, le ministère souhaite développer, à moyen terme, une certification de la qualité des processus mis en place au sein des établissements d'enseignement supérieur et pas seulement une certification comptable. Il est donc important que l'établissement commence dès à présent un travail d'audit et de contrôle interne sur les questions de procédures administratives.

M. COMBY remercie l'ensemble des personnels qui travaillent sur ces questions extrêmement importantes pour l'établissement.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve la cartographie des risques et le plan d'action de l'établissement valable pour l'année 2014.

La présente délibération est adoptée à des membres du Conseil :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	19
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	19
✓	Nombre de voix contre :	0

A5 Campagne d'emplois 2014.

M. VINOT indique que la campagne d'emplois présentée au titre de l'année 2014 concerne la création, la mutation et transformation de 79 postes répartis sur l'ensemble des services et composantes de l'établissement. Toutefois, cette campagne ne prend pas en compte les 33 postes nouvellement créés au titre du plan FIORASO.

Dans le détail, cette campagne porte sur 17 postes d'agents administratifs, 32 postes d'enseignants-chercheurs, 6 postes de professeurs agrégés (PRAG) et 32 postes bénéficiant du plan dit SAUVADET dont le but est de faciliter la titularisation de personnels contractuels. Cette campagne d'emplois a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la part du comité technique, illustration d'une démarche de dialogue extrêmement consensuelle.

Le détail de la campagne d'emploi 2014 est présenté en annexe du procès-verbal.

M. BERGHEAUD souhaiterait connaître la répartition au sein de l'établissement des postes ouverts au concours SAUVADET.

Mme DE SAINT JEAN rappelle que les agents bénéficiant du plan SAUVADET répondent à un certain nombre de critères préalablement définis et liés notamment au nombre d'années de contractualisation et à la date de création du poste qu'ils occupent. Il n'existe pas de ce fait une répartition au sens propre, entre les services et composantes de l'établissement pour ce type de concours.

M. SERVET précise que la campagne des emplois ouverts au titre du plan FIORASO fera l'objet d'un vote lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve le tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget prévisionnel pour l'exercice 2014.

La présente délibération est adoptée à des membres du Conseil :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	19
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	19
✓	Nombre de voix contre :	0

A6 Participation de l'université à la Société accélération de transfert des technologies (SATT).

M. ASQUIN indique que le site Lyon Saint-Étienne a souhaité se doter d'une SATT. Ce type de société a pour objet de regrouper les compétences et ressources d'un site universitaire pour favoriser le transfert de savoirs de connaissances et de compétences, des chercheurs et des laboratoires vers le monde de l'entreprise en sécurisant les droits de propriété intellectuelle lors des transferts. À travers ce travail d'accompagnement et de transfert, la SATT devient automatiquement partenaire au projet.

M. LE GAL précise que le projet de création des SATT réside dans les programmes d'investissement d'avenir mis en place depuis trois ans sur l'ensemble du territoire français. À l'échelle du site, la COMUE, le CNRS et la Caisse des dépôts et consignations font partie des actionnaires fondateurs de la SATT qui bénéficiera au titre du programme d'investissement d'avenir d'une dotation de 57 millions d'euros sur dix ans. Cette dotation doit notamment permettre de développer la création de valeur à partir des travaux de recherche issus du monde académique et de porter la création d'entreprise innovante, ce qui constitue une spécificité du site lyonnais.

M. COMBY tient à remercier **M. LE GAL** pour les deux années de travail accomplies et pour sa volonté de toujours accorder aux sciences sociales la place qui doit être la leur. L'université a toujours souhaité avoir un rôle moteur sur ces questions et cette volonté a trouvé une écoute toute particulière.

M. LE GAL réaffirme sa conviction de mettre en avant et d'accompagner tous les projets liés aux sciences sociales. Au même titre que les sciences dites « dures », la SATT peut favoriser l'accompagnement et le développement de nouveaux

projets comme pourrait le faire un véritable investisseur. Elle peut également réaliser des opérations d'études et d'évaluation d'un transfert de connaissance ou de technologie.

M. GUILLEMIN remarque que les entreprises rencontrent des difficultés lors de la conclusion de partenariat de valorisation de la recherche avec les universités en raison notamment des particularités liées à l'existence des unités mixtes de recherche. Cette multiplicité des partenaires avec lesquels il faut traiter peut être un véritable handicap à l'émergence de projets innovants. La création de la SATT permet notamment aux entreprises d'avoir un seul interlocuteur et donc de gagner du temps.

M. BERGHEAUD constate que la SATT propose, entre autre, un certain nombre de prestations d'accompagnement d'ordre juridique alors même que l'université dispose en son sein de véritables compétences dans ce domaine. Est-il alors véritablement judicieux d'externaliser des prestations que l'on pourrait internaliser ?

M. ASQUIN rappelle que ce n'est pas une question de compétences mais de métiers. Il est parfaitement possible de faire appel à des enseignants qualifiés dans le domaine de la propriété intellectuelle ou de l'entrepreneuriat pour des demandes ponctuelles. Cependant, le suivi de projets de transfert de technologie ou d'accompagnement à la création d'entreprise est une activité beaucoup trop prenante qui nécessite que des personnes qualifiées s'investissent à temps plein.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve la participation de l'université Jean Moulin à la SATT.

La présente délibération est adoptée à des membres du Conseil :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

A7 Validation des nouveaux statuts de l'université.

M. SERVET rappelle que la modification des statuts a fait l'objet de nombreuses présentations auprès des différentes instances de l'université. Nombre de ces modifications sont une stricte transposition des nouvelles dispositions légales de la loi dite « ESR » du 22 juillet 2013. Parmi les points qui ont fait l'objet de modifications substantielles, il est important de noter que désormais la présidence du conseil académique sera assurée par le président de l'université. Concernant le périmètre des conseils, le conseil académique regroupe deux commissions dont le périmètre est le même que ceux du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie universitaire. En termes de composition des instances, il a été choisi d'augmenter le nombre de membres du conseil d'administration pour arriver à un total de 34 membres, les trois catégories des membres élus sont renforcées mais les enseignant-chercheurs conservent une majorité. Des modifications ont été également apportées concernant l'organisation d'une nouvelle mandature au sein du conseil d'administration à l'issue des élections générales. Désormais, l'appel à candidature des personnalités extérieures et leur désignation doit intervenir avant l'élection du président, ce qui aboutit à la mise en place d'une nouvelle procédure statutaire.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve les statuts de l'Université Jean Moulin – Lyon 3, en application de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La présente délibération est adoptée à des membres du Conseil :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

A8 Validation des Statuts du fonds de dotation du Palais de l'université.

M. ASQUIN indique que le fonds de dotation du Palais de l'université a pour objet de récolter des fonds en vue de procéder à la rénovation de bâtiments situés sur le campus universitaire et plus particulièrement l'amphithéâtre HUVELIN situé au sein de Palais de l'université. L'établissement fait d'ores et déjà partie des membres de ce fonds de dotation non pas en tant que contributeur mais au titre du pilotage. Il est important de préciser que ce fonds de dotation est consommable ce qui implique que ce fonds n'a pas vocation à faire fructifier les intérêts perçus sur les dotations récoltées et seul le capital versé au fonds pourra être activé.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve les statuts du Fonds de dotation du Palais de l'Université Jean Moulin – Lyon 3, présentés en annexe ci-après.

La présente délibération est adoptée à des membres du Conseil :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

A9 Délibération sur les frais de déplacement domicile-travail en faveur des enseignants-chercheurs.

M. SERVET annonce que cette nouvelle rédaction du projet de délibération autorisant le remboursement partiel des frais de déplacement domicile-travail reprend la notion d'aire urbaine proposée par l'INSEE. En effet, l'ensemble des enseignant-chercheurs dont le domicile se situe dans l'air urbaine de Lyon ou de Bourg-en-Bresse, peuvent désormais bénéficier d'un remboursement partiel à hauteur de 50% des frais engagés dans le cadre des déplacements domicile-travail et pour un montant maximum de 77.09€. La liste des communes appartenant aux aires urbaines de Lyon ou Bourg-en-Bresse est disponible sur internet.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve les statuts du Fonds de dotation du Palais de l'Université Jean Moulin – Lyon 3, présentés en annexe ci-après.

La présente délibération est adoptée à des membres du Conseil :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

A10 Adoption des taux horaires des rémunérations du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve les taux horaires de rémunérations dans le cadre du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, suivants:

<i>Fonctions</i>	<i>Rémunérations horaires</i>
Diététicien	20 Euros brut / heure
Gynécologue	37 Euros brut / heure
Médecin généraliste	37 Euros brut / heure
Psychiatre	50 Euros brut / heure
Psychologue	33 Euros brut / heure

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil:

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

A11 Proposition de remises gracieuses, commerciales et d'admissions en non-valeur.

Remises commerciales :

1- Le conseil d'administration propose au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise
--------------------	------------	------------------	-------------------	------------	---------------------	----------------------

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | www.univ-lyon3.fr

						demandée
1 500 €	2100167332	3 Conseils	VAE - M2 Finances	IAE	1 500,00€	360,00€

La présente demande de remise commerciale est approuvée à l'unanimité des membres du conseil:

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

2- Le conseil d'administration propose au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
1 500 €	210016735	Mr G...	VAE - M2 Management des achats	IAE	1 500,00€	360,00€

La présente demande de remise commerciale est approuvée à l'unanimité des membres du conseil:

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

3- Le conseil d'administration propose au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
8 000 €	210016373	Mme B...	Master 2 communication et management	IAE	5 922,65€	5 922,65€

La présente demande de remise commerciale est approuvée à l'unanimité des membres du conseil:

✓	Nombre de membres présents et représentés :	17
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	17
✓	Nombre de voix contre :	0

4- Le conseil d'administration propose au président de l'université de répondre défavorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
8 000 €	210018201	Mr M...	M2 Marketing et vente	IAE	209,44€	209,44€

La présente demande de remise commerciale est rejetée à la majorité des membres du conseil:

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 3
- ✓ Nombre de voix contre : 14

5- Le conseil d'administration propose au président de l'université de répondre défavorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
4 026 €	210018104	SELARL M...	DUT Carrières juridiques	IUT	503,25€	503,25€

La présente demande de remise commerciale est rejetée à la majorité des membres du Conseil:

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre de voix contre : 15

Remise gracieuse :

1- Le conseil d'administration propose au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
3 000 €	210017939	Mme L...	Master 2 Management industriel et logistique	IAE	2 817,00€	2 000,00€

La présente demande de remise gracieuse est adoptée à l'unanimité des membres du conseil:

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Admission en non-valeur :

1- Le conseil d'administration propose au président de l'université de répondre favorablement à la demande de d'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Composante	Montant proposé en non-valeur
210016622	M. I...	Master Marketing	902	2 780,84 €
Total	TOTAL			2 780,84 €

La présente demande d'admission en non-valeur est adoptée à l'unanimité des membres du conseil:

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Partie B : conventions, questions financières, organisation pédagogique

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Les points inscrits à la partie B sont approuvés à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Questions diverses :

M. VUILLEUMIER regrette que certaines associations étudiantes aient vu leur demande de subvention au titre du fonds FSDIE rejetées alors même que ce budget n'est pas intégralement consommé. A contrario, des associations telles que l'association sportive bénéficient de ce type de subventionnement tout en sachant qu'elles pourraient obtenir des subventions par d'autres biais.

M. SERVET fait remarquer que la commission FSDIE fait une évaluation des dossiers présentés par les associations étudiantes et émet un avis, favorable ou défavorable, sur lequel le conseil d'administration n'a pas à revenir. Ces avis sont rendus en fonction de la pertinence des projets et du niveau de préparation des dossiers. Si des associations rendent des dossiers incomplets la commission est en droit d'émettre un avis défavorable.

M. VUILLEUMIER regrette que des initiatives étudiantes n'obtiennent aucune aide alors même que le budget FSDIE n'est pas intégralement utilisé.

M. COMBY souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'éventualité de mieux accompagner les initiatives étudiantes structurantes qui aujourd'hui sont portées par des étudiants qui peuvent rencontrer des difficultés auxquelles l'établissement pourrait répondre. Toutefois le FSDIE ne doit pas être perçu comme une simple « cagnotte » revenant de droit aux étudiants. L'objectif est d'aider les étudiants à porter des projets d'utilité collective.

Les membres du conseil d'administration n'ont plus de questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 19h18.

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET